

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

**Séance du 26 juin 2015  
(convocation du 19 juin 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin  
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène  
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques

Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe  
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine  
M. LAMAISON Serge à Mme KISS Andréa  
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry  
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h  
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

### **EXCUSE :**

M. COLOMBIER Jacques  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une ligne de transport en commun en bus à haut niveau de service (BHNS) entre Bordeaux centre et Saint - Aubin de Médoc -  
Approbation du programme - Désignation du jury - Décision**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Ayant pour compétence l'organisation de la mobilité sur son territoire, Bordeaux Métropole est confrontée à la difficulté de répondre à une demande de déplacements toujours croissante, dans un contexte où le dynamisme démographique de la Métropole est plus fort en périphérie que dans le centre, alors même que l'essentiel de l'activité économique reste concentrée au sein de ce dernier. Cette situation engendre un fort besoin de déplacements de moyenne distance entre la périphérie et le centre, ou de périphérie à périphérie, et notamment de déplacements automobiles.

Pour répondre à ces enjeux, sur la base d'études précédemment réalisées, il a notamment été identifié le besoin de développer un axe de transports entre Bordeaux et Saint-Aubin de Médoc pour le développement d'un transport en bus à haut niveau de service (BHNS).

Dans la première phase d'études, cette opération, qui concerne la réalisation d'une ligne, sous la forme d'un BHNS entre Bordeaux centre et Saint-Aubin de Médoc, a été évaluée à un coût de 100 millions d'euros TTC.

Les caractéristiques et les objectifs du projet sont présentés dans le préprogramme joint à la présente délibération.

Bordeaux Métropole poursuivra ce projet en fonction du résultat de la concertation en cours, portant sur les différents tracés envisagés.

La délibération proposée a notamment pour objet d'approuver le préprogramme de l'opération qui sera remis aux candidats sélectionnés, et de désigner les membres du jury.

Bordeaux Métropole envisage de passer un marché négocié de maîtrise d'œuvre pour la création de cette ligne.

La mise en concurrence engagée à cet effet énonce les missions qui seront confiées au maître d'œuvre retenu au sens de la loi MOP (loi relative à la Maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée) du 12 juillet 1985.

Dans ce cadre, une procédure négociée autorisée par l'article 168 III du Code des marchés publics régissant les entités adjudicatrices (attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à des ouvrages d'infrastructures selon la procédure du marché négocié avec jury), a été élaborée.

Les éléments de mission confiés au titulaire seront les suivantes :

- études préliminaires (EP) ;
- études d'avant-projet (AVP) ;
- études de projet (PRO) ;
- assistance pour la passation du ou des contrats de travaux (ACT) ;
- visa des études d'exécution et synthèse (VISA/SYN)
- direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- ordonnancement pilotage coordination (OPC) ;
- assistance aux opérations de réception (AOR) ;
- assistance à la coordination des intervenants extérieurs (CIE) ;
- assistance aux opérations administratives (APA) ;
- assistance pour l'ordonnancement et la coordination des études et des libérations d'emprise (OCE) ;
- rédaction des DCE et marchés pour les études et sondages complémentaires (ETC).

Ces éléments de missions feront l'objet de tranches, selon la répartition suivantes :

- tranche ferme : EP-AVP-PRO-ACT-APA-OCE et ETC ;
- tranche conditionnelle 1 : VISA/SYN-DET-OPC-AOR-CIE dans leur totalité ;
- tranche conditionnelle 2 : VISA/SYN, DET, OPC, AOR et CIE uniquement pour les stations (infrastructures et équipements) ;
- tranche conditionnelle 3 : Mission complémentaire : dossier d'enquête publique, dont dossier DUP avec étude d'impact (le volet faune-flore sera fourni par la maîtrise d'ouvrage) et étude Socio-économique.

Les prix des éléments de mission seront contractualisés avec le candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le coût de cette opération est estimé à ce stade à 80 M € HT / 100 M € TTC.

Ce montant se décompose comme suit :

- Marché de maîtrise d'œuvre objet de la présente délibération : 5 M€ HT / 6 M€ TTC ;
- Travaux : 60 M€ HT / 72 M€ TTC (valeur mai 2015) ;
- Matériel roulant : 15 M€ HT / 18 M€ TTC ;
- Frais de maîtrise d'ouvrage : études assistance à maîtrise d'ouvrage, commission d'indemnisation à l'amiable, foncier, démolition, déviations ponctuelles : 3,3 M€ HT / 4 M€ TTC.

## **Publicité**

Compte tenu du montant global mis en concurrence, des opérations de rattachement et conformément aux dispositions de l'article 40-III-2° du Code des marchés publics, la mise en concurrence a donné lieu à publicité au niveau national et européen.

En application des dispositions des articles L. 2121-12 et 13 du Code général des collectivités territoriales, le programme et les autres documents de la consultation sont mis à la disposition des Conseillers Métropolitains qui peuvent les consulter à la Direction de la commande publique (3<sup>ème</sup> étage de l'hôtel métropolitain, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex)

Il a été précisé dans l'avis d'appel public à la concurrence qu'une concertation est actuellement en cours, portant uniquement sur le tracé de cette ligne, le mode de transport étant figé (BHNS). Aussi le marché pourra être déclaré sans suite dans l'hypothèse où le projet choisi à l'issue de la concertation différerait substantiellement du programme du marché de maîtrise d'œuvre ou serait abandonné.

## **Jury**

Le jury du marché négocié restreint de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de création de la ligne de transport en commun en Bus haut niveau de service (BHNS) entre Bordeaux centre et Saint-Aubin de Médoc, sera composé, conformément aux articles 24-I-b), 22-I, 22-II et 22-III du Code des marchés publics, comme suit :

- Le Président de Bordeaux Métropole ou son représentant en qualité de président du jury avec voix délibérative ;
- 5 membres titulaires et suppléants désignés au scrutin de liste dans les conditions prévues à l'article 22 du Code des marchés publics avec voix délibérative ;

Le président du jury pourra en outre désigner par arrêté:

- des personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de la consultation (conformément à l'article 24-I-d), avec voix délibérative ;

Le président du jury devra en outre désigner par voie d'arrêté :

- des personnalités ayant la même qualification professionnelle que celle demandée aux candidats ou une qualification équivalente (conformément à l'article 24-I-e), avec voix délibérative. Ils devront représenter au moins un tiers du jury.

Le président du jury pourra également inviter :

- Monsieur le directeur de la Direction de la protection des populations (D.D.P.P) ou son représentant, conformément à l'article 24-II, avec voix consultative ;
- Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques de Bordeaux Métropole ou son représentant, conformément à l'article 24-II, avec voix consultative.

Il vous est donc aujourd'hui demandé :

- D'approuver le programme de l'opération ainsi que les autres pièces du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre pour la création d'une ligne de transport en commun en bus à haut niveau de service (BHNS) entre Bordeaux centre et Saint-Aubin de Médoc mis à la disposition des Conseillers métropolitains en application des articles L2121-12 et L2121-13 du code général des collectivités territoriales à la direction de la commande publique – Hôtel de Bordeaux Métropole – 3<sup>ème</sup> étage,
- De procéder aux opérations électorales dans les conditions de l'article 22 aux termes desquelles seront désignés les membres du jury,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la loi maîtrise d'œuvre privée du 12 juillet 1985 modifiée ;

**VU** le Code des marchés publics et notamment ses articles 168 du titre II régissant les entités adjudicatrices et les articles 22 et 24 du titre I ;

**VU** les articles L. 2121-12 et 13 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les documents de consultation mis à disposition des élus métropolitains en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT ;

**VU** le résultat des opérations électives auxquelles il a été procédé,

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT QUE** pour choisir l'équipe de concepteur chargée de conduire la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de création de la ligne de transport en commun en bus à haut niveau de service (BHNS) entre Bordeaux centre et Saint-Aubin de Médoc, il est nécessaire pour Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage, d'approuver le programme de l'opération, de désigner les membres du jury et d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ;

## **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le programme de l'opération de création de la ligne de transport en commun en bus à haut niveau de service (BHNS) ainsi que les autres pièces du dossier de consultation et l'enveloppe financière prévisionnelle ;

**Article 2** : de désigner, en qualité de membres du jury du marché de maîtrise d'œuvre au terme des opérations électives conduites dans les conditions de l'article 22 du Code des marchés publics, les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants suivants :

<u>En qualité de membres titulaires</u>	<u>En qualité de membres suppléants</u>
- Mme L. Dessertine	- M. JL. David
- M. C. Duprat	- M. N. Brugère
- Mme E. Touton	- Mme A. Walryck
- Mme M. Delaunay	- Mme E. Ajon
- M. P. Hurmic	- M. JP. Feugas

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à venir ;

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**Article 5** : les crédits correspondants seront inscrits aux exercices budgétaires concernés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignation effectuée

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
15 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2015

M. MICHEL LABARDIN